

PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 03/03/2023 à 11h00 à la Mairie
Convocation du 27/02/2023

PRESENTS : GAUTHIER Florence, ROUSSARIE Marie-Claude, COURTAT-GUASCO Monique, BLAIGNE Liliane, BOURLES Nicole, DELBARY Thierry, CROUZEL Denis, DEWINNE Arnaud, DUFOUR Bernard, MONTEIL Jérôme.

EXCUSÉES: DELBOS Odile (procuration à DEWINNE) DOLEAC Christian (procuration à Mme ROUSSARIE)

Mme ROUSSARIE M-Claude a été désignée comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

1- Marché construction halle marchande – Choix des entreprises.

La séance est ouverte à 11h00

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire demande au conseil municipal s'il l'autorise à rajouter à l'ordre du jour, une délibération concernant la création d'une piste DFCI au lieu-dit « Prouillac »

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DONT 2 PROCURATIONS

1- Marché construction d'une halle marchande – Choix des entreprises

Madame le Maire rappelle qu'un avis d'appel public à la concurrence concernant la construction d'une halle marchande est paru au journal Sud-Ouest le 15.02.2023 ainsi que sur la plateforme AWS le 10.02.2023 dont l'échéance était le 27.02.2023

Dit que le 03.03.2023 les commissions MAPA et BATIMENT ont ouvert les plis, et analysé les offres en présence de Julia RICHE, maître d'œuvre APGO qui a remis son rapport d'analyse

A l'issue de l'analyse :

Les lots n°2 (Plâtrerie), n°3 (Carrelage), et n°4 (Electricité) n'ont reçu aucune offre, et sont déclarés infructueux.

Les offres de prix des lots 1,5 et 6 sont présentées ci-dessous,

Madame le Maire donne la parole à M. MONTEIL qui présente le détail des offres et les variantes proposées pour les VRD et couverture.

Madame le maire reprend la parole et précise que les prix sont corrects au regard du maître d'œuvre (MO). Informe que le marché s'élève à 233 000 € HT sans compter le lot électricité et carrelage, ainsi que le MO et le SPS. Donne en détail des offres proposées comme suit.

Liste des entreprises qui ont déposé une offre de prix.

LOT 1 : VRD – Gros-Œuvre-Couverture-Charpente-Menuiserie métallique			
ENTREPRISE			
	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)
VIDAL (sans variante)	220 934.24	44 186.84	265 121.05
variante 1 VRD- (voir rapport MO)	206 918.82	41 383.77	248 302.59
variante 2 couverture- (voir rapport MO)	214 059.35	42 811.87	256 871.22

LOT 2: Plâtrerie Infructueux

LOT 3: Carrelage Infructueux

LOT 4: Electricité Infructueux

LOT 5: Plomberie sanitaire			
ENTREPRISES			
	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)
Hervé Thermique	4 115.49	823.10	4 938.59

LOT 6: Bâches PVC

ENTREPRISES			
	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)
EURL DESMAZES	22 100.00	4 420.00	26 520

DONNE LECTURE du rapport du maître d'œuvre APGO représenté par Julia RICHE

Après exposé, Madame le Maire propose de suivre l'avis des commissions, qui est :

- de relancer une consultation sans publicité ni mise en concurrence des lots infructueux n°2,3 et 4
- de retenir, les offres suivantes :

LOT 1 : VRD – Gros-Œuvre-Couverture-Charpente-Menuiserie métallique

ENTREPRISE			
	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)
VIDAL avec variante1 (voir analyse des offres)	206 918.82	41 383.77	248 302.59

LOT 5: Plomberie sanitaire			
ENTREPRISES			
	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)
Hervé Thermique	4 115.49	823.10	4 938.59

LOT 6: Bâches PVC

ENTREPRISES			
	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)
EURL DESMAZES	22 100.00	4 420.00	26 520.00

M. MONTEIL ces travaux seront financés par un emprunt de 200 000 € ?

M. DEWINNE demande est-ce une priorité vue que les écoles ont besoin de faire des travaux. Mme le Maire donne réponse à M. DEWINNE en expliquant que les deux opérations sont prévues. Nous ferons un emprunt puisque nous avons 11 000 € d'amortissement.

Demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les travaux de la halle marchande, après en avoir délibéré, le conseil :

Décide de retenir les lots 1,5 et 6 comme présentés ci-dessus

Décide que les lots n° 2,3 et 4 n'ayant reçu aucune offre, conformément à la réglementation en vigueur du code des marchés publics, seront relancés par une consultation sans publicité ni mise en concurrence

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DONT 2 PROCURATIONS

2- Création d'une piste DFCI au lieu-dit « Prouillac »

Mme le Maire donne la parole à M. DELBARY afin qu'il rappelle les faits.

M. DELBARY explique le contexte. M. CHAUMONT donnerait du terrain pour le passage et la bâche à incendie.

Mme le Maire donne lecture de la délibération de principe en précisant qu'il faut corriger celle-ci et rajouter : Les pompiers peuvent faire le tour pour éviter le croisement des camions,

PRECISE que le syndicat porte le projet dans sa totalité pour le compte de la communauté de communes de la vallée de l'Homme (CCVH) et qu'il percevra 80 % de subventions sur un montant de travaux prévisionnel de 75 000 € HT. Le reste à charge prévisionnel de 16 000 € est à partager entre la commune de plazac et la CCVH, (soit 8 000 € pour chacune des collectivités).

Demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DONT 2 PROCURATIONS

La séance est levée 12h15